



Rapport alternatif du Réseau européen contre le racisme 2013-2014: Les crimes racistes en Europe

Résumé

Le Rapport alternatif du Réseau européen contre le racisme (ENAR) se base sur les réponses à **26 questionnaires nationaux envoyés dans les Etats membres de l'Union Européenne ainsi qu'en Islande**. Il couvre la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2013. C'est parce que les rapports alternatifs d'ENAR signalent depuis quelques années une hausse des crimes à caractère raciste, qu'il a été décidé cette année de se concentrer sur ce sujet. Le rapport prête une attention particulière au type et à la nature de ces crimes, ainsi qu'à leurs conséquences sur les victimes.

Il n'existe pas, au sein des pays de l'Union Européenne, de mécanisme systématique d'enregistrement des crimes racistes. Dans certains pays, aucune collecte de données n'est effectuée. C'est pourquoi il est impossible de comparer les chiffres entre les pays. Dans ceux qui collectent des données complètes, les chiffres peuvent varier de manière significative d'une année à l'autre. Les tendances sont donc difficiles à identifier. Cela dit, les organisations de la société civile à travers l'Europe signalent **des crimes racistes à la hausse en 2013**.

Très peu d'informations sont publiées quant à l'origine ethnique ou raciale, la nationalité ou la citoyenneté des victimes de crimes racistes. Cependant, dans de nombreux pays européens, dont l'Estonie, la Grèce, l'Italie, la Pologne, la Suède et le Royaume-Uni, il est apparu que **les attaques les plus violentes ont été commises à l'encontre de minorités noires et asiatiques**.

Une hausse des crimes antisémites a été enregistrée dans 5 pays sur 26 – au Danemark, en Allemagne, en Hongrie, en Suède et aux Pays Bas. Une part élevée de ces crimes constituent des actes de vandalisme (en Lituanie et en Pologne) et des incitations à la haine en ligne (en Lettonie).

Les crimes islamophobes sont à la hausse en France, en Angleterre et en Ecosse. Par ailleurs, il apparaît que les femmes musulmanes sont les plus touchées par ces crimes. Les attaques sont souvent physiques et très violentes.

La majorité des pays de l'UE signalent des crimes racistes visant les Roms. Ces derniers apparaissent comme particulièrement vulnérables dans les pays où la taille de leur communauté est importante, comme en Hongrie, en République Tchèque, mais aussi en Italie, où il est ressorti qu'ils étaient les premières victimes d'attaques racistes. Dans les pays où les Roms subissent un fort racisme institutionnel, ils sont souvent la cible d'incitation publique à la haine et à la violence. Des patrouilles de milices privées en Autriche et en Bulgarie ainsi que des attaques policières en Slovaquie ont également été rapportées.

Dans 8 pays sur 26 – en Bulgarie, République Tchèque, France, Grèce, Italie, Suède et au Danemark, **des crimes à caractère raciste perpétrés par des groupes politiques ont été signalés**. Dans plusieurs Etats membres, l'on observe l'existence de liens directs entre des incitations à la haine et à la violence par des représentants politiques et des crimes racistes commis par des individus. Plusieurs autres pays, comme la Grèce, ont signalé des crimes racistes commis par des membres de la police.

Seul un tiers des Etats membres avaient, à l'heure où nous écrivons ces lignes, enregistré et publié des informations sur le nombre de crimes racistes commis en 2013. Cela signifie que la connaissance de la situation des crimes racistes est très inégale. Certains pays sont clairement plus avancés dans leur système **d'enregistrement et de signalement des crimes racistes**. Beaucoup prennent en effet cette question très au sérieux. L'Espagne est par exemple l'un des Etats ayant amélioré son système de collecte de données par la dispense de formations sur le sujet aux forces de police situées en première ligne.

Les organisations de la société civile collectent et analysent les données sur les crimes racistes dans de nombreux pays de l'UE, mais leur action est souvent limitée par un manque de financement, de moyens et d'expertise. Celles-ci sont cependant souvent le seul service d'aide disponible pour les victimes et elles peuvent jouer un rôle d'intermédiaire entre les communautés et la police. En effet, elles signalent fréquemment les crimes racistes à la police et font figure de témoin durant les procès.

Les victimes peuvent être réticentes à signaler les crimes racistes à la police, et ce pour plusieurs raisons. Elles peuvent manquer de confiance envers les autorités ou penser que leur plainte ne sera pas prise au sérieux et traitée comme telle. Les migrants en situation irrégulière, en particulier, signalent rarement les incidents dont ils ont été victimes, de peur d'être renvoyés du pays.

Plusieurs Etats membres **n'enquêtent pas de manière systématique sur les crimes à caractère raciste**. Bien que dans la majorité des pays, ils sont inscrits dans le code pénal, l'étroitesse de leur définition juridique a pour effet un sous signalement des incidents. **Les crimes racistes sont sous qualifiés** tout au long du processus judiciaire, des enquêtes policières jusqu'aux jugements rendus par la cour.

En conclusion, les informations contenues dans ce rapport ne constituent que la partie visible de l'iceberg. La portée et la nature complète des crimes racistes ne pourra être révélée que lorsque les données seront collectées de manière plus complète à travers les pays de l'UE et lorsque que tous les individus se sentiront en mesure de signaler les crimes dont ils ont été victimes.